

**Compte-rendu conseil municipal**

**Du 10 juillet 2020**

Absents excusés : Lionel Mellan, Marie Genon, Alexandra Legrand

Présents : 20

Approbation du compte rendu de la séance du 12 Juin 2020.

Secrétariat de séance assuré par Véronique GAZET.

La séance du CM est ouverte à 19 h 14.

### **1- Désignation des délégués communaux aux élections sénatoriales :**

Etablissement d'une liste de 7 titulaires et 4 suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 Septembre :

7 titulaires : Josyane Bazin, Myriam Boivineau, Stéphanie Perez, José Rico, Roger Gachet, Denis Richard, Jacky martinet

4 suppléants : Laura Paviet, Véronique Gazet, Bruno Rizzon, Rémy Manenti

Le CM vote à l'unanimité.

### **2- Demande de subventions au FDEC ( fond départemental d'équipement des communes)**

Délibérations prises :

- pour faire une demande de subventions auprès du FDEC sur des travaux de voirie dans les rues d'Aiguebelle pour un montant de 44 969.20 €.
- Pour faire une demande de subventions auprès du FDEC sur des travaux d'enrobé sur la route des Durnières pour un montant de 20.156 €.
- 

### **3- Autres travaux**

**Travaux de réfection de la rue du Parc à Aiguebelle :** avec enfouissement des réseaux d'assainissement. Le marché d'ingénierie a été attribué à G.Home (groupe Vial) pour un montant de 6 500 €.

**Travaux de réfection de la piste forestière de Montfort** qui a été endommagée suite à un glissement de terrain. Les travaux sont estimés à 21 000 €. Le projet est suivi par l'ONF. Une délibération est prise pour demander une subvention au « titre du programme de développement rural » du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER).

**Travaux à l'école maternelle d'Aiguebelle :** Changement de 6 fenêtres côté voie ferrée pour permettre l'ouverture et l'aération des pièces. 1 volet roulant défectueux sera également changé.

Montant des travaux : 7.129,98 €

**Travaux à l'école primaire d'Aiguebelle :** Mise en place d'un système d'alarmes sur l'école et les appartements pour répondre aux exigences de la commission départementale de sécurité. Le devis est en cours d'élaboration. Les autres travaux nécessaires seront programmés sur l'été 2021.

**Travaux à la salle des fêtes de Randens :** mise en place de deux grilles d'aération sur une porte de secours pour éviter la condensation pour un montant de 397,60 €.

**Travaux sur l'Eglise d'Aiguebelle :** Des pierres d'ornement tombent du clocher. Un devis de 13 227 € par une entreprise de cordistes a été fait. Ils interviendront pour supprimer ces pierres et consolider la zone. Le CM accepte cette proposition.

**Travaux sur le boulodrome d'Aiguebelle :** Les joints des plaques d'isolation du plafond tombent. Des devis sont en cours d'élaboration pour estimer les travaux à réaliser. La commission travaux se chargera d'étudier le dossier. La consultation d'un architecte sera peut-être nécessaire pour envisager l'avenir de ce bâtiment.

#### **4- Création d'un poste d'agent technique**

Denis Jovet part à la retraite au 30 septembre 2020.

3 possibilités s'offrent :

- un remplacement poste pour poste
- la création d'un poste pour gérer l'ensemble du personnel et structurer les services.
- la création d'un poste agent de maîtrise polyvalent : agent technique qui gèrerait le personnel technique de la commune

Le conseil municipal prend la décision d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise.

#### **5- Bilan des conseils d'école et des projets scolaires**

**Bilan des effectifs prévus :**

Ecole	Effectif	Répartition
Maternelle Aiguebelle	44	15 PS, 11 MS, 18 GS
Elémentaire Aiguebelle	100	16 CP, 18 CE1, 18 CE2, 18 CM1, 18 CM2, 12 ULIS
Primaire Randens	88	9 PS, 9 MS, 9 GS, 9 CP, 18 CE1, 18 CE2, 12 CM1, 13, CM2
Total	232	

#### **Projet numérique sur les écoles d'Aiguebelle et Randens**

Un appel à projet « label écoles numériques 2020 » a eu lieu en juin. Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et

élémentaires des communes rurales. L'Etat subventionne à hauteur de 50 % l'investissement fait par les communes retenues.

Voici le projet présenté par la commune de Val d'Arc :

Ecole	Matériel	Investissement	Subvention état
Elémentaire Aiguebelle	20 tablettes 5 visualiseurs 1 dictaphone 4 ordinateurs portables 1 serveur NAS	11 544 €	5 772 €
Maternelle Aiguebelle	2 vidéoprojecteurs 2 ordinateurs portables 6 tablettes	6 784 €	3 392 €
Total		18 328 €	9 164 €

Par ailleurs, en conseil d'école, l'équipe enseignante de Randens a émis le souhait d'avoir 5 nouveaux ordinateurs portables soit un investissement de 3 000 €. Le conseil municipal valide la demande.

## **6 - Point sur le personnel communal périscolaire et ménage :**

Une rencontre a eu lieu entre le Maire, J. Rico, l'adjointe aux affaires sociales, V. Gazet et chaque agent communal périscolaire ou de ménage pour faire le point sur chacun des postes en ce début de mandat. La commune gère 15 agents embauchés sur Val d'Arc et 2 agents embauchés sur la Com Com par rapport aux élèves de la classe ULIS. Les heures ont été ajustées par rapport aux besoins notamment concernant le service de cantine de la maternelle d'Aiguebelle mis en place à la rentrée 2019. Les services de périscolaires de la maternelle et de la primaire d'Aiguebelle ont été regroupés.

## **7- Achat d'un terrain vers la station d'épuration**

La commune a entamé une procédure d'achat d'une parcelle de terrain pour la construction d'un poste de relevage pour le réseau d'assainissement. Une proposition a été faite à 10 €/ m<sup>2</sup>.

## **8- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité :**

La commune est adhérente au SDES (syndicat départemental de l'énergie de la Savoie) qui a instauré en 2012 une taxe communale sur la consommation d'électricité. Cette taxe a été gelée l'année dernière, première année de la commune nouvelle Val d'Arc.

Une délibération est prise pour l'instaurer au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **9- Versement d'une indemnité au comptable du trésor**

Le conseil municipal accepte de verser au comptable du trésor qui est chargé des fonctions de receveur des communes la somme de 518.69 €.

### **10- Pertes sur créances éteintes**

Le conseil municipal accepte de mandater la somme de 2 538.52 € pour des créances admises en non valeur.

### **11- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles**

Les communes de Val d'Arc accueillent des élèves de communes limitrophes ne possédant pas d'école (Bonvillaret, Montgilbert, Montsapey).

Le conseil municipal fixe à 150 € par enfant accueilli la participation financière demandée aux communes extérieures.

### **12- Conseil d'administration de l'Ehpad**

Le conseil municipal prend une délibération pour permettre à Mme Aguetaz et à Mme Chamberod de siéger au conseil d'administration de l'Ehpad.

### **13- Présentation de la réflexion sur le logo de Val d'Arc**

D. Richard présente le logo élaboré avec la commission info / animation. Il explique sa conception et les origines historiques de chacun de ses éléments.

La décision concernant l'instauration de ce logo sera prise au prochain conseil municipal.

### **14- Cérémonie du 14 juillet 2020**

Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie du 14 juillet se fera en comité restreint à 10h30 à Aiguebelle et à 11 h à Randens.

La séance est levée à 20 H 45.

Fait à Randens le 13 Juillet 2020.

